

Communication sur le progrès

Rapport 2015 / 2016



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Création en

1987

765

collaborateurs en

2016

55 M€ de
chiffre d'affaires

2 pôles d'activité :

- systèmes d'information
- informatique embarquée et technique

9 implantations
en France



Lettre d'engagement



En 2014 Viveris s'est engagé dans une démarche RSE formelle basée sur la norme ISO26000.

En 2016 Viveris a publié sa charte RSE qui rappelle les engagements du groupe.

"Le groupe Viveris s'est construit depuis près de 30 années autour de valeurs qui donnent aujourd'hui un solide héritage en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

En 2014, la Direction Générale du groupe a souhaité engager le groupe dans la mise en œuvre d'une démarche RSE afin de mieux formaliser les actions déjà entreprises et identifier nos axes de progrès.

C'est l'opportunité pour Viveris d'afficher ses engagements auprès de ses clients, de ses collaborateurs et plus largement auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Nous avons eu à cœur que cette démarche soit partagée par l'ensemble des collaborateurs. Ils sont les premiers ambassadeurs de nos valeurs : responsabilité et sens de l'engagement."

L'engagement de Viveris depuis le 15/05/2014 auprès du Pacte Mondial des Nations Unies est un des piliers de notre démarche RSE. Il concrétise notre adhésion aux 10 principes édictés par le Global Compact concernant les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption et notre volonté de les véhiculer auprès de nos parties prenantes.

Nous publions aujourd'hui notre 2ème communication sur le progrès afin de présenter la dynamique engagée et la poursuite des efforts dans un souci d'amélioration continue.

Le 10 mai 2016, Eric STEFANI, Directeur Général du groupe Viveris.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.

Rappel des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le pacte mondial des Nations Unies repose sur 10 principes fondamentaux sur lesquels Viveris s'appuie dans le cadre de sa démarche RSE :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

L'organisation

En 2015 Viveris a réalisé son diagnostic RSE. Nous avons identifié 46 pistes de progrès .

Pour mener à bien cette étape projet, Viveris a mis en place l'organisation suivante :

- une responsable chargée du pilotage, de la cohérence et du suivi de la démarche
- 6 groupes de travail autour des questions principales de la norme ISO 26000 :
 - ✓ Le groupe "gouvernance de l'organisation" : il joue un rôle principal dans la démarche puisqu'il réunit les dirigeants du groupe et a vocation à garantir le suivi de la démarche en cohérence avec le principe d'amélioration continue.
 - ✓ Le groupe "droits de l'homme"
 - ✓ Le groupe "relations et conditions de travail"
 - ✓ Le groupe "Loyauté des pratiques"
 - ✓ le groupe "Environnement"
 - ✓ Le groupe "Communauté et développement local"



Ces groupes de travail ont mobilisé 28 collaborateurs et se sont réunis 21 fois.

Une réunion de synthèse a permis de valider les conclusions des travaux avec un engagement de réaliser 50% des pistes de progrès en 2016. Un point de suivi semestriel avec les référents des différents groupes permet de s'assurer de la mise en œuvre des actions.

Afin de formaliser l'ensemble des engagements du groupe et de les faire connaître, Viveris a rédigé une charte RSE.

L'espace dédié à la communication RSE sur le site Intranet du groupe est régulièrement mis à jour : publication de la charte RSE, de la newsletter qui permet de suivre la mise en œuvre des actions...

Témoignage de Marie , membre du groupe Communauté et développement local :

"Riche de nos différences , nous avons travaillé ensemble pour un objectif commun"

Les axes stratégiques



ÉPANOUISSEMENT
DES COLLABORATEURS



MOBILISATION AUTOUR
DE LA DÉMARCHE RSE



RÉDUCTION DES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX



DÉMARCHES SOLIDAIRES
OU DE PARTAGE



LOYAUTÉ DES PRATIQUES
COMMERCIALES

Nos engagements relatifs aux Droits de l'homme

Nos engagements

Depuis sa création en 1987, Viveris s'est attaché à respecter et faire respecter les droits de l'homme dans ses pratiques.

Parmi les actions identifiées par le groupe de travail "Droits de l'homme" ont été retenues pour une mise en œuvre en 2016 /2017 :

- mise en place d'un processus destiné à régler les litiges potentiels qui indiquera les personnes référentes chargées de recueillir les témoignages des personnes se sentant lésées, et chargées de s'assurer de la résolution des problèmes. Le processus précis est en cours de définition. Une information rappelant le rôle des délégués du personnel est prévue rapidement.
- poursuivre la politique qui favorise l'emploi des personnes vulnérables.

Nos engagements relatifs aux conditions de travail et à l'épanouissement des salariés

Nos engagements

Nous respectons scrupuleusement l'ensemble de la réglementation en matière de dialogue social et nous nous tenons informé de toute évolution.

Les différentes instances représentatives du personnel sont informées et consultées régulièrement conformément aux dispositions légales.

Les critères de recrutement ne concernent que les qualités "professionnelles" attendues pour les postes à pourvoir, sans aucune discrimination relatives à la race, la nationalité, l'origine sociale...

Viveris a déjà mis en place plusieurs actions concrètes pour améliorer les conditions de travail à titre d'exemple :

- mise en place d'un chèque emploi service pour les collaborateurs en situation de handicap
- mutuelle et contrat de prévoyance de qualité et obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs
- publication des comptes-rendus des réunions des instances représentatives du personnel
- élaboration et suivi d'un plan de formation annuel

Pour renforcer sa politique dans ce domaine Viveris a identifié les piste de progrès suivantes à mettre en œuvre sur la période 2016/2017 :

- formation des managers à la législation du travail. Le taux de managers formés sera évalué
- description de la politique salariale
- encourager les actions de bénévolat des salariés auprès de lycées/écoles situés dans des quartiers difficiles : il est prévu de consacrer 5 jours par an d'intervention des salariés volontaires

Nos engagements relatifs à l'environnement



Nos engagements

Dès 2010 Viveris a réalisé un bilan Carbone. Les conclusions de ces travaux montraient que l'impact principal en matière d'environnement portait sur les déplacements des collaborateurs.

Viveris a donc renforcé sa politique en matière de déplacements, à savoir favoriser l'utilisation des transports en commun et l'achat de véhicules société plus "propres".

Viveris rembourse l'abonnement transports en commun dans les grandes agglomérations à hauteur de 50%.

Par ailleurs dans le développement de ses produits électroniques Viveris s'attache à concevoir des systèmes "low-power" et contribue ainsi à la transition énergétique.

Pour la période 2016/2017, le projet d'harmonisation et d'amélioration des pratiques de recyclage pour l'ensemble de nos implantations a démarré. Il concerne les éléments suivants :

- papiers
- piles
- cartouches d'encre
- matériel obsolète

Une communication interne va également être mise en place pour encourager les éco-gestes : par exemple mise en place d'affichettes pour demander d'éteindre l'éclairage , les postes de travail...

Nos engagements relatifs à la lutte contre la corruption

Nos engagements

Nous respectons sans faillir l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans l'ensemble des pays dans lesquels nous intervenons ainsi que les conventions internationales du Travail (protection des travailleurs, interdiction du travail forcé, et travail des enfants).

L'engagement fait partie des valeurs fondamentales du groupe Viveris .

Cela implique de :

- prendre des engagements tenables
- disposer des compétences et des ressources nécessaires pour respecter nos engagements
- fournir des rapports transparents à nos clients
- délivrer les attendus conformément aux engagements pris

Nous veillons également à une grande transparence dans nos relations avec nos fournisseurs :

- mise en concurrence sur des critères connus
- information des fournisseurs sur nos choix

Sur la période 2016/2017 les actions de progrès identifiées relatives aux pratiques commerciales sont les suivantes :

- rédaction et diffusion à l'ensemble des acteurs commerciaux d'une charte des bonnes pratiques commerciales qui devra être signée par tous
- intégrer à la charte d'utilisation des moyens informatiques l'interdiction du téléchargement illégal
- sensibiliser l'ensemble du personnel au respect du droit de propriété intellectuelle